

## Au sommaire

### 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Baux d'habitation et à usage mixte.** Loi 1948 : droit au maintien dans les lieux du sous-locataire après résiliation du bail principal

**Promesse de vente.** Condition suspensive, substitution et admission du jeu de la clause pénale

**Vente.** Prémption par une commune après vente aux enchères : modalités de publicité foncière

### 9 ENTREPRISE

**Baux commerciaux.** Vente du local commercial, notification au preneur de son droit de préemption et honoraires de négociation

### 11 FAMILLE - PATRIMOINE

**Successions / Libéralités.** Le droit exclusif du conjoint survivant sur le bail prive les héritiers de tout droit locatif même après son décès

### 12 FISCAL

**Publicité foncière.** Réorganisation de certains services de la DGFIP

**Plus-values.** Incidence de la non-immatriculation d'une SCI sur le calcul de la plus-value immobilière

**Plus-values.** Évaluation du prix d'achat d'un lot issu d'un immeuble acquis en bloc

### 15 PROFESSION

**Notaires.** Référé devant le tribunal administratif des décisions relatives à la nomination de notaires créateurs

## À LA LUNE

### Règles de compétence pour la délivrance de certificats successoraux nationaux

Le règlement *Successions*, applicable à toutes les successions frappées d'un élément d'extranéité ouvertes à partir du 17 août 2015, se présente comme le droit international des successions de l'Union européenne.

Saisie d'une question préjudicielle relative à l'interprétation de l'article 4 de ce règlement, la CJUE décide, par un important arrêt du 21 juin 2018, que cet article doit être interprété en ce sens qu'il s'oppose à la réglementation d'un État membre, qui prévoit que bien que le défunt n'ait pas, au moment de son décès, sa résidence habituelle dans cet État, les juridictions de ce dernier demeurent compétentes pour la délivrance des certificats successoraux nationaux lorsque des biens successoraux sont situés sur le territoire dudit État ou si le défunt a la nationalité du même État. > **LIRE P. 1**